

PROCÉDURE DES RÉSERVISTES

RÉSERVISTES

L'Association encourage l'utilisation de joueur(s)-réserviste(s) de catégorie ou de classe inférieure(s) afin d'offrir à ceux-ci une opportunité de développement, de leur permettre de se mettre en valeur et de se mesurer à des joueurs de catégorie ou de classe supérieure(s). De plus, cette pratique de faire appel à des joueur(s)-réserviste(s) permet à l'équipe en pénurie de joueurs de maintenir sa compétitivité au sein de sa ligue.

Un entraîneur de l'Association ne doit pas empêcher, sans motif valable, un ou plusieurs de ses joueur(s) sélectionné(s) comme réserviste dans une autre équipe dont l'entraîneur en a fait la demande dans un délai raisonnable. Par motif valable, nous entendons :

- Une blessure empêchant le joueur de jouer avec son équipe régulière;
- Le refus du joueur, pour quelque raison que ce soit;

Il est également compris que le passeport du joueur sera disponible.

MARCHE À SUIVRE

- 1) Lorsqu'une équipe a besoin d'un réserviste, c'est l'entraîneur « demandeur » qui contacte l'entraîneur dans le niveau inférieur et l'informe des besoins à combler (A vers Locale), (AA vers A, D1 vers D2), (AAA vers AA);
 - a. Poste de joueur demandé et nombre de joueurs requis;
 - b. Détails concernant le match : date, heure et lieu;
- 2) L'entraîneur « sollicité » doit coopérer avec l'entraîneur demandeur et libérer les joueurs que l'entraîneur « demandeur » sollicite.
 - a. Après avoir eu l'autorisation de l'entraîneur « sollicité », l'entraîneur demandeur doit contacter le ou les joueurs sollicités pour connaître leur disponibilité.
 - b. L'entraîneur « sollicité » doit s'assurer que le passeport suit le joueur réserviste
 - c. L'entraîneur demandeur ne peut pas contacter directement les parents du joueur, il doit obligatoirement passer par l'entraîneur du niveau inférieur et avoir eu l'autorisation;
- 3) Lors d'un conflit d'horaire pour les demandes qui seraient en conflit avec une activité, voici la priorité à respecter;
 - a. Nous privilégions le niveau supérieur pour les parties, c'est-à-dire que si le joueur qui a été sollicité est disponible pour jouer, il privilégie l'équipe dans laquelle il a été sollicité par le remplacement, s'il y a conflit avec son équipe régulière. Le niveau supérieur correspond à (Locale vers A), (A vers AA), (AA vers AAA).
 - b. Si l'entraîneur « demandeur » sollicite un joueur pour les entraînements et que l'équipe régulière du joueur sollicité a également un entraînement ce jour-là, l'entraîneur sollicité peut refuser la demande.
 - c. Si l'entraîneur « demandeur » sollicite un joueur pour une partie que le joueur sollicité a un entraînement ce jour-là, l'entraîneur sollicité doit coopérer et libérer le joueur pour la partie.
- 4) L'entraîneur « demandeur » confirme à l'entraîneur « sollicité » le(s) joueur(s) qui seront présents et confirme que ceux-ci retourneront après la partie dans leur équipe régulière avec leur passeport.

Il est important que les entraîneurs aient une coopération exemplaire entre eux pour aider le bon fonctionnement des réservistes tout au long de la saison. En cas de conflit, l'entraîneur demandeur peut demander au Directeur Technique d'intervenir.

L'objectif derrière cette procédure est de toujours permettre aux joueurs de se développer à leur plein potentiel en priorité à travers les équipes de l'Association.